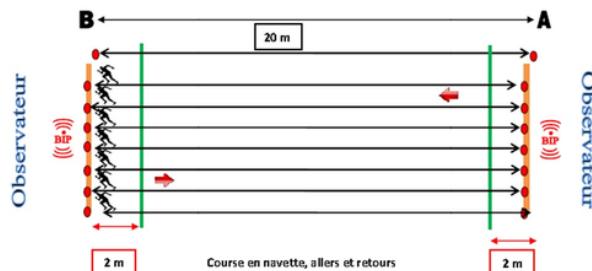


TESTS D'EXIGENCES PRÉALABLES

1 TEST DE « LUC LÉGER »

Le candidat effectuera une épreuve de course navette : test de « Luc Léger ». La performance exigée correspond à la réalisation du palier n°8 pour les hommes (annonce du palier 9) et du palier n°6 pour les femmes (annonce du palier 7).

Le test « Luc Léger » (version 1998 avec palier d'une minute) est un test progressif qui consiste à courir d'une ligne à l'autre, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par des « Bips ». Les candidats se placent derrière une ligne « A » matérialisée au sol et délimitée par des plots. Au signal de la bande sonore, les candidats doivent se diriger vers la ligne « B » également matérialisée au sol et par des plots à chaque extrémité.



2 ÉPREUVE DE PARCOURS D'HABILITÉ MOTRICE

Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes. Toutes erreurs dans le parcours entraînent 5 secondes de pénalités.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés (un temps strictement inférieur avec les pénalités comprises) :

- De 40 à 50 ans - un temps inférieur à :
 - 1 minute 51 pour les hommes
 - 2 minutes 11 pour les femmes
- A partir de 51 ans - un temps inférieur à :
 - 1 minute 56 pour les hommes
 - 2 minutes 16 pour les femmes

